



Professeurs documentalistes un statut menacé

Validé par un CAPES de création récente dont la base de recrutement ne cesse de maigrir, le mandat pédagogique des enseignant-es documentalistes a fait depuis 10 ans l'objet d'une fragilisation qui pourrait bien déboucher aujourd'hui sur une pure et simple disparition.

Le saviez-vous ? Les professeurs documentalistes ont à charge, pour un tiers de leur temps de travail, la formation des élèves à la recherche documentaire et à la culture de l'information. Une mission bien souvent méconnue de nos propres collègues, étroitement soumise aux aléas de l'encadrement et à la volonté des chefs d'établissement (notamment lorsque les exigences de l'accueil l'emportent sur celles de la pédagogie).

Cette fonction déjà difficile à assumer (comment former à une seule personne tous les élèves de tous les niveaux ?)

s'avère de plus en plus sacrifiée donc sacrificable. Et ceci alors même que le manque d'autonomie et de méthodes de travail est pointé dans le supérieur comme un des principaux facteurs d'échec.

Le terrain est depuis longtemps préparé par une baisse des places aux différents CAPES de documentation (de 463 en 2005 à 135 en 2012 -pour 500 départs à la retraite). Désormais, de nombreux CDI, dépourvus de professeurs documentalistes, sont ouverts par des précaires, des AED ou

des TZR venus d'autres disciplines, plus ou moins consentant-es. La voie est ainsi ouverte à un changement de recrutement lui-même source d'économies substantielles (des assistants territoriaux de catégorie B en lieu et place de fonctionnaires de catégorie A).

En 2010 déjà, la DGESCO proposait aux enseignants documentalistes une nouvelle circulaire de mission contestée et amendée à plusieurs reprises par le SNES et la FADBEN⁽¹⁾, sans qu'aucun accord puisse être trouvé.

**LA DOCUMENTALISTE
EST
DANS L'ESCALIER**

Toute mention du corps enseignant ou du CAPES de documentation avait disparu des textes de référence, la responsabilité de la formation à la recherche d'information(s) cessait d'incomber aux documentalistes dont la fonction s'assimilait de plus en plus à celle d'un-e prestataire de services documentaires, notamment numériques⁽²⁾, mis au service d'une conception de l'apprentissage de plus en plus tournée vers l'e-learning.

(suite page 7)